

CONNAISSEZ VOS DROITS !

Messages relatifs à la charge publique à destination des membres de la Communauté

Mis à jour : février 2020

Combattez la peur avec les bons renseignements. Peu importe l'endroit où vous êtes né, vous avez des droits dans ce pays. Nous vous encourageons à en apprendre davantage sur votre situation avant de prendre une décision qui pourrait vous nuire ou nuire à votre famille. **Obtenez les bons renseignements, élaborer un plan et partagez ces informations avec d'autres personnes.**

1

La plupart des immigrants ne se sont pas concernés.

Cette réglementation du département de la Sécurité intérieure des États-Unis (DHS) relative à la charge publique ne s'adresse pas à tous les immigrants. Les réfugiés, les demandeurs d'asile, les survivants de la traite, de la violence domestique et d'autres crimes graves, et les autres immigrants « humanitaires » ne sont pas concernés par la réglementation. Les indemnités perçues par les personnes se trouvant dans l'une de ces situations ne leur porteront pas préjudice. Les résidents permanents légaux (ou « détenteurs de carte verte ») ne sont pas concernés, sauf s'ils quittent les États-Unis pendant plus de 180 jours et cherchent à y revenir.

2

De nombreux programmes publics ne sont pas pris en compte dans le test de charge publique.

Les programmes alimentaires et nutritionnels vitaux comme le WIC, le CHIP, les déjeuners scolaires, les banques alimentaires, les refuges, l'aide à la garde d'enfants, les soins de santé financés par l'État et les collectivités locales, et bien d'autres programmes ne sont pas inclus dans le test de charge publique du DHS.

3

Le fait de bénéficier d'un programme public ne fait pas automatiquement de vous une charge publique.

Les fonctionnaires de l'immigration doivent examiner votre situation afin de déterminer si vous êtes susceptible de devenir une charge publique à l'avenir. Les informations prises en compte comprennent votre âge, votre état de santé, vos revenus, vos biens, vos ressources, vos études/compétences, les personnes à votre charge et la famille qui subviendra à vos besoins. Des éléments positifs, comme le fait d'avoir un emploi ou une assurance maladie, peuvent balancer les éléments négatifs, comme le fait d'avoir utilisé certains avantages ou d'avoir un problème de santé. Dans tous les cas, vous aurez la possibilité de justifier le fait que vous ne risquez pas de recourir à certaines indemnités à l'avenir.



4

Les indemnités perçues par des membres de la famille ne seront pas prises en compte lors de la décision concernant la charge publique.

Les membres de la famille qui sont citoyens américains peuvent profiter des programmes de nutrition, d'alimentation ou de logement qui les aident à subsister. Les indemnités que vos enfants reçoivent ne vous porteront pas préjudice. Les indemnités que vous recevez pour vos enfants ou d'autres membres de votre famille sont différentes des indemnités que vous pouvez recevoir vous-même. Le fait de mentionner votre nom sur la demande de votre enfant ne signifie PAS que vous avez demandé des indemnités pour vous-même.



5

Il existe des lois protégeant les informations personnelles des demandeurs et des bénéficiaires de subventions publiques.

Les lois fédérales et étatiques protègent généralement la vie privée des personnes qui demandent ou reçoivent une couverture de soins de santé, une aide alimentaire, un soutien économique ou d'autres subventions publiques. Les formulaires de demande pour les programmes publics ne doivent pas exiger d'informations sur le statut d'immigration des personnes qui ont sollicité des indemnités pour une autre personne de leur famille ou du ménage. Les organismes de protection sociale ne peuvent partager des informations avec d'autres organismes gouvernementaux qu'aux fins de l'administration de leurs programmes, à quelques exceptions près. Vous ne devez fournir que les informations nécessaires, et ne devez jamais faire de fausses déclarations lorsque vous remplissez des demandes d'aide publique ou que vous traitez avec une agence gouvernementale.

PASSEZ À L'ACTION !

Obtenez les bons renseignements, élaborer un plan. Savoir, c'est pouvoir ! Différents outils peuvent vous aider à savoir si vous êtes concerné par cette réglementation. Découvrez le contenu de cette nouvelle réglementation en vous rendant sur www.keepyourbenefits.org ou sur <https://protectingimmigrantfamilies.org/know-your-rights/> et demandez conseil à votre avocat ou votre famille afin de comprendre si les modifications contenues dans la réglementation s'appliquent à vous ou à votre famille.

Prenez votre destin en main. C'est à nous de protéger nos familles et nos communautés. Ensemble, nous pouvons nous faire entendre en contactant les responsables locaux, étatiques et fédéraux chargés de créer les politiques qui nous concernent. Si vous avez besoin d'une assistance juridique gratuite or abordable, ou de trouver une organisation qui proposera des conseils juridiques, rendez-vous sur : <https://www.immigrationadvocates.org/legaldirectory/>.